n° 8 Printemps 2015

le Braséro

publication de la Fédération CNT PTT
des activités postales, du courrier et des télécommunications

Bourse du Travail, Espace Mandéla, 82 Avenue du Général Leclerc, 95100 Argenteuil

"...Les travailleurs ont redécouvert la rue, les grenades lacrymogènes, les piquets de grève, les braséros... Les braséros ne sont pas encore au musée"
Jorge Valéro

La fermeture du centre courrier de Thuir reportée d'un an !

Depuis le 26 janvier les facteurs et factrices de Thuir dans les Pyrénées Orientales étaient en grève illimitée contre la fermeture de leur centre et contre leurs délocalisations sur 3 sites voisins (Millas, Toulouges et St Génis des Fontaines) les facteurs seront obligés de rejoindre ces sites pour préparer leurs tournées puis revenir sur Thuir pour distribuer.

La Poste manipulatrice tentera par tous les moyens de casser et de pourrir cette grève en essayant d'abord de diviser le collectif de grévistes en proposant à certains de rester sur Thuir en leur fournissant une tournée toute prête, triée, classée et ficelée ailleurs donc avec forcément une prise de service plus tardive, la pause de 20mn disparaissant, les facteurs transformés en distributeurs de papier relégués qu'à des travaux extérieurs devraient distribuer le courrier tous les jours pendant 6 heures d'affilée y compris le samedi. Cette proposition de La Poste, augmentant la pénibilité et dénaturant le métier, a été refusée par les grévistes.

La Poste peu soucieuse du respect du droit de grève embauchera des intérimaires à Thuir dès le dépôt du préavis de grève et continuera de plus belle par la suite, en faisant fi de l'article L-1251 du Code du travail qui « interdit de recourir au travail temporaire pour remplacer un salarié dont le contrat est suspendu à la suite d'un conflit collectif de travail »

La Poste hypocrite pour contourner cet interdit pratiquera souvent des remplacements en « cascades » à savoir détachera des salariés sur les positions de grévistes et embauchera des intérimaires pour remplacer les collègues détachés, il est à espérer que les Juges n'approuveront pas ce subterfuge.

Les grévistes appuyés par les syndicats Sud et CGT ont assigné La Poste en référé pour entrave au droit de grève.

Lors des diverses « négociations », La Poste a souvent fait la sourde oreille ou affiché du mépris, refusant de discuter avec les grévistes s'en tenant à ses propositions et disant que les postiers n'ont pas à se mêler de la stratégie de La Poste.

Après 96 jours de grève, et face à une Direction dogmatique, obstinée, les grévistes ont voté la reprise pour ce lundi 4 mai en obtenant le report du projet pour mai 2016,

Face à une direction fossoyeuse du service public et dont l'objectif est de faire du profit dans l'immédiat et pour quelques uns, les factrices et les facteurs de Thuir ont démontré quels étaient les vrais défenseurs du bien commun.

LA COUR DE CASSATION VALIDE L'IMPLANTATION DE LA CNT CHEZ ADREXO

Depuis plus d'une année la société Adrexo n'a eu de cesse de s'opposer sur le terrain juridique à la création d'une section syndicale CNT PTT au sein des établissements d'Yzeure-Moulins, Guéret et Montluçon. Cet acharnement a conduit cette entreprise à aller jusque la Cour de Cassation pour contester le jugement rendu par le tribunal d'instance de Moulins, en date du 27 juin 2014, jugement favorable à la Fédération CNT PTT et légitimant la déclaration de notre section syndicale.

Par décision en audience publique du 15 avril 2015 la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi de la société Adrexo, attendu que « le moyen de cassation de l'entreprise n'était pas de nature à entraîner la cassation ». Nous notons cependant que cette justice de classe nous pénalise en refusant le bénéfice de l'article 700 qui aurait permis de rembourser nos fais d'avocat, obligatoire, de 2300,00 euros.

Cette décision est un encouragement pour notre Fédération à renforcer son activité sur le terrain pour élargir sa présence au sein de la société Adrexo qui a montré par son combat juridique la crainte que lui inspire la présence d'un syndicat CNT autogéré, totalement indépendant du patron, et uniquement préoccupé de la défense des intérêts des salariés/ées dans un secteur où les conditions de travail sont particulièrement difficiles et la surexploitation au quotidien une réalité.

A Adrexo comme ailleurs c'est par le développement d'un outil syndical autonome que nous parviendrons à organiser la résistance, à passer à l'offensive.

ACTION JURIDIQUE DEVANT LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

CONTRE LA MUTATION D'OFFICE D'UN FACTEUR DU MAINE-ET-LOIRE

Un collègue de la distribution de Seiches dans le Maine-et-Loire a sollicité le soutien de notre Fédération dans le cadre d'une action juridique qu'il a entrepris contre une sanction disciplinaire prise à son encontre par la DSCC Anjou-Maine. En 2014, à la suite d'une parodie de Conseil de Discipline une mutation d'office lui a été signifiée. Les reproches « officiels » sur lesquels se fondent la hiérarchie pour justifier la décision prise à l'issue du Conseil de Discipline du 24 Juin 2014 étaient : exécution défectueuse de son service, refus de se conformer aux directives de son employeur, et un manque de respect vis-à-vis de la hiérarchie. La véritable raison était en fait de sanctionner un agent victime des réorganisations incessantes de la Poste et qui, en fin de carrière se trouvait, son poste d'agent de cabine étant supprimé, rouleur à la distribution. Victime non résigné il contestait lors de dépassements d'horaires, privilégiait sa distribution à l'obligation d'assister passivement aux ETC rituels et se battait pied à pied contre l'injustice quotidienne, la première étant le refus de la Poste de le reclasser sur une position de travail conforme à sa qualification initiale.

Ayant formulé un recours devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique un représentant de la fédération CNT-PTT a accompagné cet agent le 15 avril 2015 devant cette instance. Ensemble ils ont exprimé une dénonciation méthodique des griefs mis en avant par l'accusation devant une commission regroupant plus de 20 membres. Poliment la Commission a écouté nos interventions, seules 2 ou 3 personnes semblant se préoccuper de la situation de notre collègue. Le reste écoutait « d'un derrière distrait ». Et, sans surprise, après une délibération bidon, la Commission a suivi les conseils du rapporteur et a confirmé la sanction de mutation d'office.

Notre Fédération n'avait aucune illusion sur le jugement de cette instance dont les membres ne connaissent le métier de facteur en milieu rural que par ouï-dire. Nous avons là une confirmation : face aux injustices au quotidien il n'y a qu'une réponse crédible : celle de la mobilisation à la base, de l'action directe entre personnes vivant les mêmes réalités et ayant les mêmes intérêts. Mais il était de notre devoir militant, en tant que défenseur, d'assister notre camarade lors de la confrontation avec ses juges. Et nous savons que la somme de toutes ces injustices finira par réveiller la colère qui demeure latente dans les services de la Poste.

Fédération CNT PTT

La direction de la Poste Touraine Berry perd en dernière instance son procès infamant contre nos camarades de SUD PTT 36/37

Par arrêt du 7 avril 2015, la cour d'appel d'Orléans a débouté Nessim TIBI, directeur de la DOTC La Poste Touraine Berry, de ses demandes contre l'ex-secrétaire du syndicat SUD PTT 36-37. Cet arrêt précise que Pascal Routy n'a pas commis d'injures publiques envers un particulier.

C' est bien la procédure du directeur de la DOTC Touraine Berry qui constituait une infamie à l' égard de notre collègue et camarade Pascal Routy. C'est donc le minimum que pouvait faire le tribunal d' appel en relaxant ce dernier des accusations nauséeuses portées contre lui.

syndicat CNT PTT Centre

TUNIS 24-28 MARS 2015 : LA FEDERATION CNT PTT AU FORUM SOCIAL INTERNATIONAL

Fin mars s'est tenu à Tunis le Forum Social International, moment d'échanges sur la réalité des luttes, le besoin de coordination pour être plus efficace sur le plan de la solidarité et de l'action commune. Une militante du syndicat CNT PTT PARIS, active dans le secteur de la téléphonie et des centres d'appels, y représentait notre Fédération aux côtés d'autres délégués-ées du Secrétariat International de notre Confédération.

Ainsi une participation à une table ronde sur la situation dans les centres d'appels a été possible, moment de contacts, conditions d'échanges ultérieurs. Mais également souci de ne pas se limiter à une approche corporatiste des relations internationales.

Ainsi des informations prises sur la grève de la faim de 24 syndicalistes de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), anciens responsables étudiants fichés, réprimés seront ensuite relayées sur Radio-Libertaire (89,5) dans le cadre d'une émission mensuelle animée le dernier lundi du mois par le Syndicat CNT-PTT de Paris. Initiative qui permet de faire connaître plus largement leur revendication : faire reconnaître le droit de 180 personnes à intégrer la Fonction Publique dont l'accès leur est barré du fait de leur activité syndicale.

Une présence militante qui permet de tisser des liens embryonnaires avec des acteurs du mouvement social marocain, yéménite ou des femmes tunisiennes investies dans le milieu rural. Démarche essentielle dans une période où le nationalisme teinté de xénophobie a pignon sur rue, exhalant des odeurs nauséabondes que certains croyaient reléguer définitivement dans les poubelles de l'histoire.

Informations CNT PTT PARIS

Union Des Diplômés Chômeurs
إتحاد أصحاب الشهادات المعطلين عن العمل

AGRESSIONS PATRONALES CONTRE LES POSTIERS : UNE REALITE INTERNATIONALE !! L'EXEMPLE SUISSE

La Suisse ce n'est pas seulement le coffre-fort de Cahuzac et Cie, le gruyère ou le chocolat. C'est un état capitaliste qui mène lui aussi une lutte de classe contre le monde du travail. En 2015 c'est en effet la Poste Helvète qui se distingue par la dureté de ses attaques. Ainsi dans un communiqué de presse daté du 26 avril le Syndicat Autonomes des Postiers- SAP (http://ww.sap-ch.org) dénonce le contenu de la nouvelle Convention Collective du Travail-CCT, pourtant accepté par le Syndicom et Transfair. Le contenu de cette CCT est radical :
Perte de 68 jours de congés (vacances-primes de fidélité-congés payés).
Une seule pause/jour, de courte durée.

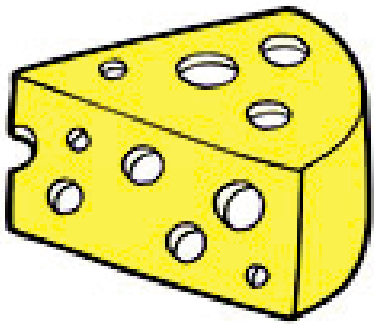

les trous de la nouvelle convention collective helvète

Dans certains cantons suppression de l'allocation de naissance.
Salaire du personnel du réseau postal inférieur de 10% à celui des autres agents de la Poste. Agents qui sont au maximun voient leur salaire bloqué indéfiniment.
Des collaborateurs exclus du champ de la CCT.
En cas de licenciement le délai de résiliation passe de 6 à 3 mois.
Suppression de la protection contre les licenciements abusifs.
Le SAP mène la lutte sur le plan juridique devant le tribunal civil et a déposé une plainte auprès de l'Organisation Internationale du Travail.
Manifestons notre solidarité internationaliste avec la lutte du SAP.
Et n'oublions pas qu'en France des politiciens, le Médef et des économistes prennent comme modèle le droit du travail suisse !!

Syndicat CNT PTT 95

Quelques adresses de syndicats ou blogs, pour avoir la liste complète des syndicats ou blogs consulter le site fédéral http://www.cnt-f.org/fedeptt/

Département 66 : CNT-PTT-66 HLM st Mathieu, Cour F, 39 rue des rois de Majorque BP 90256 PERPIGNAN Cédex 66002.

Région Aquitaine : CNT-PTT -FTP AQUITAINE : BP 80099 33704 MERIGNAC CEDEX, courriel : aquitaine@ouvaton.org , Tél : 0602340629
blog :http://cnt-aquitaine.revolublog.com

SECTION CNT DE ROHRBACH (MOSELLE) PDC Rohrbach-les-Bitche 7 rue St-Barbe 57410 Rohrbach-les-Bitch

CNT Interco 71
19 rue du pavé 71290 Cuisery

Département 95 : CNT PTT 95 Espace Mandéla, 82 Av du Gal Leclerc 95100 ARGENTEUIL
Tél : 0677057506
Courriel ; udcnt95@orange.fr
Blog : http://udcnt95.eklablog.com

Bourgogne-Rhône Alpes : CNT PTT 69, 44 rue Burdeau 69001 LYON, Tél:0478 270580 Courriel : cnt.ptt69@cnt-f.org

Finistère : Syndicat PTT 29 BP 31429173 Douarnenez Cedex
Tél. : 06 86 67 53 83 Courriel : ud.29@cnt-f.org

Paris : Syndicat des PTT Paris 75
33 rue des Vignoles75020 Paris
Tél. : 01 43 72 09 54 / 01 43 72 95 34
Fax. : 01 43 72 71 55 / 01 43 72 87 02
Courriel : ptt.paris@cnt-f.org

Région Centre : Syndicat CNT PTT Centre, 9 rue des Rosiers, 37150 Epeigné les Bois, email: sergemor@wanadoo.fr

CNT PTT Calvados : Contact : 06 12 82 10 05, *cntptt14@cnt-f.org* cnt ptt 14, BP 23, 14440 Douvres la délivrande

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR, sans engagement, **3** NUMEROS GRATUITS DU **C**OMBAT **S**YNDICALISTE , mensuel de la **CNT**
envoyez votre nom et adresse postale : .....
à **fédération CNT PTT** bourse du travail....82 avenue du général Leclerc, 95100 ARGENTEUIL

CNT PTT

Bulletin de contact pour commander des tracts, envoyer des infos sur les luttes ou la situation dans vos établissements et pourquoi pas Adhérer à la CNT :

NOM :.....
PRÉNOM :.....**Bureau ou Entreprise**:.....
Adresse : .....
Ville :.....**Code Postal** :.....
Service (cochez la case): **PDC** ☐ **PIC** ☐ **ENSEIGNE** ☐ **CHÈQUES** ☐ **TELECOMS** ☐ **CENTRES d'APPEL** ☐
Je souhaite adhérer : ☐

à retourner à :
FÉDÉRATION CNT-PTT Bourse du Travail, Espace Mandéla,
82 Av du Général Leclerc, 95100 Argenteuil **TÉLÉPHONE**, Répondeur : 06 52 93 90 88, E-mail : fede.ptt@cnt-f.org